



## Question orale de M. COOLS : Le stationnement pendant les travaux au pont Carsoel.

**M. Cools** signale que la fermeture du pont Carsoel à la circulation, prévue d'abord pour 4 mois, puis 6 mois, est effective depuis le 4 novembre dernier et sera prolongée jusqu'au 28 septembre 2025.

Une fermeture d'une aussi longue durée n'est pas sans conséquence, tant pour l'activité commerciale que pour la mobilité dans le quartier. Le stationnement subit également l'impact des travaux importants induits par la construction du nouveau pont.

Toutefois, l'octroi d'une heure gratuite de stationnement place de Saint-Job pendant les travaux s'avère assurément une mesure positive.

Mais il y a lieu de se demander si d'autres mesures provisoires ne devraient pas être prises, comme créer une zone bleue rue de l'Equateur afin que des places de stationnement y restent disponibles pour les riverains et ne soient pas toutes occupées par les navetteurs qui prennent le train.

Suite à un mail adressé par M. Cools à ce propos, M. l'Echevin des Travaux avait donné la réponse suivante le 24 juillet 2024 : « Une extension de zones réglementées est toujours envisageable si cela répond à la demande des habitants de la rue - ou du tronçon de rue - concerné, et ce afin de préserver leur capacité de stationnement ».

Toutefois, pour conserver une certaine lisibilité dans la politique de stationnement, il faut veiller à ne pas modifier les zones trop régulièrement. Divers changements ont eu lieu, notamment dans l'avenue des Statuaires, et quelques changements très secondaires seront effectués l'été prochain.

Le changement de statut de la rue de l'Equateur pourrait parfaitement être envisagé par le futur Collège lors d'une prochaine modification en la matière. Quoiqu'elle puisse être opérée isolément, une telle modification nécessiterait une réflexion à l'échelon des quartiers Pêcherie-Carsoel-Latérale-Lancaster-Copernic, qui ne sont pas réglementés. Dans ce cas, il faudrait bien entendu organiser une consultation des riverains.

Selon M. Cools, il faut éviter la confusion entre l'éventuel élargissement permanent d'une zone de stationnement réglementée – qui n'est d'ailleurs pas nécessairement demandé – et une mesure provisoire pendant la durée d'un chantier pour une rue très impactée par celui-ci.

Si une telle mesure est prise, elle doit l'être rapidement. Est-elle envisagée pour la rue de l'Equateur ? Et de manière générale, quelles mesures d'accompagnement le Collège a-t-il prises ou compte-t-il prendre pendant le chantier Carsoel pour pallier les suppressions temporaires de stationnement qui en résultent ?

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que l'instauration d'une heure de stationnement gratuite place de Saint-Job a été bien accueillie dans le quartier. Mais une telle mesure ne va pas résoudre tous les problèmes car l'impact sur la mobilité et le stationnement d'un chantier d'une telle envergure génère inévitablement des nuisances pour les riverains, les clients des commerces et le personnel des établissements scolaires situés à proximité. Il n'y a malheureusement pas de solution miracle en la matière.

M. l'Echevin Wyngaard considère que l'instauration temporaire de zones de stationnement réglementées n'est pas de nature à améliorer véritablement la situation car, dans le cas où la rue de l'Equateur passerait en zone bleue, de nombreuses personnes qui s'y garent actuellement, notamment les enseignants des écoles, ne pourraient plus conserver cette habitude ou devraient solliciter une carte de stationnement et alors se gareraient quand même rue de l'Equateur, ce qui ne résoudrait pas le problème.

Si cette mesure était adoptée, il faudrait prendre une décision analogue pour la rue Copernic et les avenues Albert Lancaster et Jean et Pierre Carsoel afin de ne pas créer une iniquité entre les riverains, vu que ces voiries sont tout aussi proches du pont. Et comment va-t-on décider quels riverains peuvent se garer dans la voirie bleue limitrophe ?

La suggestion de M. Cools semble de prime abord une bonne idée mais risque de déboucher sur une inflation difficilement gérable de demandes dans tous les sens. Par exemple, il pourrait y avoir des demandes d'adoption de la même mesure temporaire du côté de la Montagne de Saint-Job à partir du moment où le côté nord est réglementé.

De plus, il y a lieu de se poser des questions d'ordre juridique quant à la licéité d'une réglementation du stationnement opérée par des mesures temporaires. Il pourrait y avoir à cet égard des contestations a posteriori des redevances de stationnement.

M. l'Échevin Wyngaard en conclut que la proposition de M. Cools ne peut être mise en œuvre.

Toutefois, les travaux entrepris par la STIB pour renouveler les rails sur le tronçon en cul-de-sac de l'avenue Jean et Pierre Carsoel ont pu être accomplis dans les délais prévus et seront donc achevés demain ou le week-end prochain au plus tard. Cela signifie que certaines places de parking de ce tronçon seront récupérées, que la livraison des commerces sera facilitée et que le restaurant situé en haut à droite avant la voie ferrée disposera à nouveau de l'accès au parking privatif destiné à sa clientèle.